



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/8
30 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1997
18-19 mars 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la deuxième session ordinaire de 1997 du
Conseil d'administration, qui se tiendra au
Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 18 au 19 mars 1997

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la deuxième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale.
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux.
3. Élections :
 - a) Représentants du Conseil d'administration au Comité Organisation mondiale de la santé (OMS)/UNICEF/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de coordination des questions sanitaires pour l'exercice biennal 1997-1998;
 - b) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1997-1998.
4. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays.
5. Rapports de la Directrice générale : rapport annuel au Conseil économique et social.
6. Rapport oral sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion.
7. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

Le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux

[POUR SUITE À DONNER]

L'ordre du jour a été structuré conformément aux décisions du Conseil d'administration, en particulier selon le programme de travail de 1997 adopté à la troisième session ordinaire de septembre 1996 (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/36). Il a été communiqué aux membres du Conseil (CF/EB/1997/002). Le calendrier et l'organisation des travaux figurent en annexe.

Des décisions seront adoptées lors de la conclusion des débats sur les points respectifs de l'ordre du jour. Mais si besoin est, les membres du Conseil disposeront du temps nécessaire pour tenir des consultations officieuses sur tous les projets de décision en suspens.

3. Élections :

- a) Représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour l'exercice biennal 1997-1998

À sa première session ordinaire en janvier, le Conseil d'administration a recommandé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/FNUAP devienne membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires qui porterait désormais le nom de Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (E/ICEF/1997/12 (Part I), décision 1997/8). Des décisions similaires avaient déjà été prises par les Conseils d'administration de l'OMS (décision EB99.R.23 du 22 janvier 1997) et du PNUD/FNUAP (décision 97/1 du 16 janvier 1997).

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration élira, pour l'exercice biennal 1997-1998 (1er janvier 1997-31 décembre 1998), des représentants au Comité de coordination qui comprend cinq membres élus à titre individuel, représentant les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que cinq membres suppléants élus eux aussi à titre individuel qui, pour des raisons de continuité, viendront des mêmes pays que les membres. Le Président du Conseil est membre de droit du Comité de coordination.

- b) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 1997-1998

On élira, pour l'exercice biennal 1997-1998 (1er janvier 1997-31 décembre 1998), les représentants du Conseil d'administration au Comité mixte

/...

UNESCO/UNICEF sur l'éducation, qui est composé de cinq membres élus à titre individuel, représentant les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que cinq membres suppléants élus eux aussi à titre individuel qui viendront, pour des raisons de continuité, des mêmes pays que les membres. Le Président du Conseil est membre de droit du Comité mixte.

4. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays

[POUR INFORMATION - E/ICEF/1997/P/L.11-E/ICEF/1997/P/L.16]

Les rapports sur cette question ont été établis en application de la décision 1995/8 que le Conseil d'administration a adoptée à sa première session ordinaire de 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), et dans laquelle le Conseil prie le secrétariat de lui présenter un résumé des conclusions des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation, en faisant notamment ressortir les résultats obtenus, les enseignements tirés et les éventuelles modifications à apporter à la note de pays.

Ces rapports portent sur les régions suivantes : Afrique de l'Est et Afrique australe (E/ICEF/1997/P/L.11); Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (E/ICEF/1997/P/L.12); Amériques et Caraïbes (E/ICEF/1997/P/L.13); Asie de l'Est et Pacifique (E/ICEF/1997/P/L.14); Asie du Sud (E/ICEF/1997/P/L.15); et Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/1997/P/L.16). Ces rapports seront présentés par les directeurs des bureaux de région concernés. À quelques exceptions près, les examens et les évaluations à mi-parcours des grands programmes de pays décrits dans les rapports ont été entrepris en 1996.

Le Conseil d'administration voudra peut-être faire des observations sur ces rapports et donner éventuellement les directives nécessaires au secrétariat.

5. Rapport de la Directrice générale : rapport annuel au Conseil économique et social

[POUR SUITE À DONNER - E/ICEF/1997/10 (Part I)]

Ce rapport fait suite à la décision 1995/5 du Conseil d'administration qui précise la présentation et la teneur de la partie du rapport de la Directrice générale au Conseil qui constitue également le rapport annuel adressé au Conseil économique et social.

Il contient une section sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, dont les plus récentes figurent dans la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995. On y trouve également une section sur les thèmes choisis pour la réunion de haut niveau organisée dans le cadre du débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles. Par sa décision 1996/310 du 13 novembre 1996, le Conseil a décidé qu'en 1997, la réunion de haut niveau se concentrerait sur la suite donnée à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, concernant le financement des activités opérationnelles de développement.

Le document rend également compte a) du suivi des résultats des grandes conférences internationales et des sommets internationaux, y compris l'application de leurs programmes d'action respectifs, en application de la résolution 1996/36 du Conseil, en date du 26 juillet 1996; et b) du renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, en application de la résolution 1996/43 du Conseil, en date du 26 juillet 1996.

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre acte de ce rapport et le transmettre, avec ses observations, au Conseil économique et social à sa session de fond de 1997.

6. Rapport oral sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion

À sa troisième session ordinaire, en septembre 1996, le Conseil d'administration a prié le Secrétariat de lui présenter oralement, à sa deuxième session ordinaire et à sa session annuelle de 1997, un rapport accompagné d'un document de séance (décision 1996/32).

Étant donné qu'il y a eu peu de renseignements nouveaux à ce sujet entre la première session ordinaire et la session actuelle, le secrétariat a demandé au Conseil, qui a accepté sa demande, de ne pas présenter de document de séance à la présente session. Un rapport d'ensemble sera établi pour la session annuelle de 1997, qui se tiendra en juin. À l'issue de consultations portant sur la première session ordinaire, le secrétariat a indiqué qu'il présenterait, peu avant la présente session, un document de séance pour cette session.

7. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997

[POUR SUITE À DONNER – E/ICEF/1997/9]

Le Bureau a examiné les candidatures soumises et la Directrice générale a fait une recommandation concernant l'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF en 1997.

8. Questions diverses

Le Conseil pourra examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

9. Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

La Directrice générale et le Président feront des observations finales, avant la clôture de la session.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX POUR LA DEUXIÈME SESSION
 ORDINAIRE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 18 ET 19 MARS 1997*

MARDI 18 MARS	Matin	Point 1	Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
		Point 2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux
		Point 3	Élections : a) Représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires; b) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
		Point 4	Examens et évaluation à mi-parcours des programmes de pays
	Après-midi	Point 4 (<u>suite</u>)	Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays (<u>suite</u>)
MERCREDI 19 MARS	Matin	Point 5	Rapport de la Directrice générale : rapport annuel au Conseil économique et social
		Point 6	Rapport oral sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
	Après-midi	Point 7	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997
		Point 8	Questions diverses
		Point 9	Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus rapidement que prévu, le Conseil abordera le point suivant, le reste du calendrier étant modifié en conséquence.
